

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Réf: siashine SPEED

correspondant à Directive 1907/2006/CEE et OFDS (CH)

date 16. Novembre 2006

page 1 de 5

révision 28. Avril 2010

version 03

## 1. Désignation de la matière / préparation et de l'entreprise

<b>Nom du produit</b>	siashine SPEED
<b>But d'application</b>	Produit à polir
<b>Fournisseur Suisse</b>	sia Abrasives Industries AG, CH-8501 Frauenfeld/Schweiz Téléphone +41 (0)52 724 41 11 Fax +41 (0)52 724 45 45
<b>Fournisseur UE</b>	sia Abrasives Belgium NV SA, Z.5 Mollem 580, 1730 Mollem (Belgium) Téléphone +32 (2) 454 00 20 Fax +32 (2) 454 00 21
<b>Fabricant / centre d'informations</b>	msds.ch@sia-abrasives.com
<b>Personne compétente</b>	marim.beratungen@bluewin.ch
<b>Numéro d'appel en cas d'urgence</b>	CH : Centre toxicologique Zurich Téléphone (0041) (0)44 251 51 51 UE : GIZ Nord (0049) (0)551 19240

## 2. Dangers possibles

<b>Classification</b>	sans objet
<b>Remarques particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement</b>	Le produit n'est pas classé parmi les produits dangereux au sens de la directive pour substances dangereuses. Ne pas laisser arriver le produit à l'environnement

## 3. Composition / indications concernant les composants

### Caractérisation chimique du produit:

Mélange eau / huile de paraffine

Substances dangereuses: d'après la directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE.

Ce produit ne contient pas de substances nuisibles à la santé au sens de la directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE.

## 4. Mesures de premier secours

<b>Indications générales</b>	Oter tout de suite les vêtements souillés et trempés. En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doutes, il faut consulter le médecin. En cas de perte de connaissance stabiliser le malade dans une position latérale – consulter le médecin.
<b>Après l'inhalation</b>	Si la respiration est irrégulière ou absente, il faut pratiquer tout de suite la respiration artificielle. Consulter le médecin.
<b>Après le contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon ou à l'aide d'un détergent approprié pour la peau. Ne pas utiliser des solvants ou des diluants.
<b>Après le contact avec les yeux</b>	Enlever les lentilles de contact. Tenir les paupières écartées et rincer avec beaucoup d'eau courante pendant 10 minutes au moins. Consulter le médecin.
<b>Après avoir avalé</b>	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin immédiatement. Garder au repos. Ne pas faire vomir

## 5. Mesures contre les incendies

<b>Indications générales</b>	Le produit n'est pas inflammable
<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Mousse (résistant à l'alcool), dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), poudre, brouillard de pulvérisation (eau)
<b>Moyens d'extinction non appropriés</b>	Jet d'eau

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Réf: siashine SPEED

correspondant à Directive 1907/2006/CEE et OFDS (CH)

date 16. Novembre 2006

page 2 de 5

révision 28. Avril 2010

version 03

Dangers particuliers	En cas de l'incendie, la fumée dense, noire ainsi que l'oxyde de carbone peut naître. L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut troubler sérieusement la santé.
Equipement de protection spécial	Le cas échéant il faut porter un masque respiratoire.
Indication	Récipients fermés qui se trouvent à proximité du foyer d'incendie refroidir avec de l'eau. Eviter que l'eau entre dans la canalisation ou dans le sol.

## 6. Mesures lors d'une libération involontaire

Mesures de précaution pour les personnes	Observer les instructions de protection (voir chapitres 7 et 8).
Mesures pour la protection de l'environnement	Eviter l'entrée dans la canalisation. En cas de pollution de rivières, lacs, conduites des eaux d'égouts ou du sol, informer les autorités compétentes conformément aux lois
Procédé de nettoyage	Limiter le matériel sorti au moyen d'un produit absorbant incombustible (comme p. ex. sable, terre, tripoli, Vermiculite) et amasser dans les récipients prévus pour l'élimination suivant les prescriptions locales. Nettoyer de préférence à l'aide d'un détergent, ne pas utiliser des solvants, si possible.

## 7. Manipulation et stockage

<u>Manipulation</u>	
Indications pour un maniement sûr	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer la poussière de ponçage. Ni manger ni boire et ne pas fumer pendant le travail. Equipement de protection personnel voir chapitre 8. Observer les règlements légaux concernant la protection et la sécurité.
Indications au sujet de la protection contre le feu et l'explosion	Aucune mesure particulière nécessairement. Voir aussi chapitre 5
<u>Stockage</u>	
Exigences aux entrepôts et aux emballages	L'installation des entrepôts doit, conformément aux prescriptions nationales. Tenir les récipients hermétiquement fermés. Ne pas vider sous pression, pas de réservoirs à pression! Une fois ouverts, refermer soigneusement les récipients et stocker debout, pour éviter tout écoulement.
Stockage avec d'autres matériaux	Tenir à l'écart de matériaux très acides et alcalins ainsi que d'agents d'oxydation.
Indications ultérieures au sujet des conditions de stockage	Stocker en tout cas dans des récipients conformes aux emballages originaux. Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder à l'abri de la chaleur et de l'ensoleillement direct. Tenir à l'écart de sources d'ignition.

## 8. Limitation et surveillance de l'exposition / équipement de protection personnel

<u>Mesures techniques de protection</u>	Avoir soin d'un bon aérage soit au moyen d'aspiration locale ou d'évacuation d'air générale.
<u>Composants avec des valeurs limite à surveiller concernant l'emplacement de travail</u>	
Sans objet	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Réf: siashine SPEED

correspondant à Directive 1907/2006/CEE et OFDS (CH)

date 16. Novembre 2006

page 3 de 5

révision 28. Avril 2010

version 03

## Equipement de protection personnel

Protection de l'appareil respiratoire Pas nécessaire.

Protection des mains Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement des matériaux, mais aussi d'ultérieures caractéristiques de qualité et du producteur.

Parce que le produit est une préparation de plusieurs matières, la stabilité des matériaux des gants n'est pas calculable d'avance. Il faut tester les gants avant l'utilisation.

Pour le contact permanent de 15 minutes au maximum, des gants en caoutchouc de fluor (Viton) son appropriés.

Comme protection contre des éclaboussures des gants en Néoprène sont appropriés.

Des gants en cuir ou tissu épaisse ne sont pas appropriés.

Protection des yeux Porter des lunettes protectrices comme protection contre éclaboussures.

Protection du corps et mesures hygiéniques Après le contact nettoyer à fond la peau avec de l'eau et du savon ou avec un détergent spécial pour la peau. Ne pas utiliser des solvants organiques.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Forme / Couleur visqueux / bleu clair

Odeur spécifique

Valeur pH < 7

	valeur	unité	méthode		valeur	unité	méthode
Teneur en solvants	0	%		Densité (20°C)	~ 1.08	g/cm <sup>3</sup>	
Point éclair	p.a.	°C		Viscosité	visqueux	sec.	DIN 4m m
Point d'ébullition	~ 100	°C					
Limite d'explosion inférieure/ supérieure	p.d.	% vol. (solvants dans l'air)					
temp. d'inflammation spontanée	p.a.	°C					
Solubilité dans l'eau		miscible					

## 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter En observant les prescriptions recommandées concernant le stockage et la manipulation le produit est stable (voir chapitre 7).

Substances à éviter Tenir à l'écart de matériaux très alcalins ainsi que d'agents d'oxydation, pour éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux Par températures élevées des produits de décomposition dangereux (comme p. ex. dioxyde de carbone CO<sub>2</sub>, oxyde de carbone CO, fumée, oxyde azotique NO<sub>x</sub>) peuvent se former.

## 11. Indication concernant la toxicologie

Expériences pratiques Le contact répété ou prolongé avec le produit a pour conséquence le dégraissage de la peau et peut provoquer une lésion non allergique de la peau (dermite de contact) et/ou la résorption d'éléments nocifs.  
Eclaboussures peuvent irriter les yeux et y causer des blessures réversibles.

Notes générales Le produit n'est pas contrôlé en tel, mais classifié selon la méthode de la directive de l' UE 88/379/CEE. Détails voir chapitre 2 et 15.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Réf: siashine SPEED

correspondant à Directive 1907/2006/CEE et OFDS (CH)

date 16. Novembre 2006

page 4 de 5

révision 28. Avril 2010

version 03

## 12. Indications concernant l'environnement

Il n'existe aucune déclaration sur ce produit. Ne pas laisser entrer dans la canalisation (eaux et égouts) et dans le sol.

Eléments mettant en danger l'environnement sans objet

## 13. Indications pour traitement des déchets

Produit	No des déchets	12 01 14 (ds)
	Nom des déchets	Boues d'usinage contenant des substances dangereuses
Emballage impropre	Selon les prescriptions locales éliminer ou amener à la réutilisation. Récipients qui ne sont pas vidés conformément à l'ordre passent pour déchets spéciaux.	
	No/nom des déchets	15 01 02 Emballages en matière plastique
		15 01 04 Emballages en métal

## 14. Indication concernant le transport

Transport seulement d'après les prescriptions pour les transports routiers (ADR), par chemin de fer (RID), maritimes (IMDG) et aériens (ICAO / IATA).

Non applicable. Le produit n'est pas une marchandise dangereuse dans l'esprit des lois de transport (RID/ADR)

## 15. Indications pour les prescriptions légales

Marquage d'après les directives pour substances dangereuses(ADR/RID)

Marquage du danger aucun Symbole(s) de danger aucun

Composants déterminant le danger (contient) aucun

Phrases R aucun

Phrases S aucun

Marquage spécial aucun

Prescriptions nationales

Ordonnance sur la protection de l'air classe OPair (CH) p.a.

Protection contre le feu classe BVD (CH) F 5 I

Loi sur le régime des eaux 1 matières avec un risque faible pour les eaux (auto classification)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Réf: siashine SPEED

correspondant à Directive 1907/2006/CEE et OFDS (CH)

date 16. Novembre 2006

page 5 de 5

révision 28. Avril 2010

version 03

## 16. Autres indications

p.a. n'est pas applicable

p.d. n'est pas déterminé

a.p. aucun préenregistrement, puisque la matière sous la réglementation exclusive tombe selon l'annexe REACH IV ou le V, ou la quantité totale moins de 1000 kg se trouve par an

Les modifications de cette nouvelle version sont marquées dans la marge gauche.

Les indications sur cette fiche de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles et sont conformes à la législation nationale ainsi qu'à la législation de l'UE. Nous n'avons aucune connaissance et aucun contrôle des conditions de travail de l'utilisateur. Sans autorisation écrite, une application du produit s'écartant de celle mentionnée dans le chapitre 1 est interdite. L'utilisateur est responsable de l'observation de toutes les dispositions légales nécessaires. Les indications de cette fiche de sécurité décrivent l'exigence de sécurité de notre produit, elles ne garantissent pourtant pas les propriétés du produit.